

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2013

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -
(N° 1037)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE4

présenté par
M. Tardy

ARTICLE PREMIER

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La liste des pièces à fournir participe à un alourdissement et une complexification inutile de la procédure.

En outre, si une telle liste doit être dressée, elle doit l'être par décret, comme le souligne l'avis n°387 632 du Conseil d'Etat sur la présente proposition de loi.